



Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse  
Ministère des Sports

Direction des sports  
Sous-direction de l'emploi et des formations  
Bureau de l'emploi et  
des branches professionnelles

Personne chargée du dossier :  
Katia TORRES  
mél : [katia.torres@sports.gouv.fr](mailto:katia.torres@sports.gouv.fr)  
Tél : 01 40 45 90 81

Direction de la jeunesse, de l'éducation  
populaire et de la vie associative

Le Ministre de l'Éducation Nationale et de la  
Jeunesse

La Ministre des Sports

à

Mesdames et Messieurs les préfets de région

Mesdames et Messieurs les préfets de  
département

Mesdames et Messieurs les directeurs des  
établissements publics nationaux

Mesdames et Messieurs les directeurs techniques  
nationaux

Copie à :

Mesdames et Messieurs les directeurs régionaux  
de la jeunesse, des sports et de la cohésion  
sociale

Mesdames et Messieurs les directeurs régionaux  
et départementaux de la jeunesse, des sports et  
de la cohésion sociale

Mesdames et Messieurs les directeurs de la  
jeunesse, des sports et de la cohésion sociale  
d'outre-mer

Mesdames et Messieurs les directeurs  
départementaux de la cohésion sociale

Mesdames et Messieurs les directeurs  
départementaux de la cohésion sociale et de la  
protection des populations

**INSTRUCTION INTERMINISTERIELLE N° DS/DS.C3/2019/92** du 25 mars 2019 relative au déploiement du dispositif SESAME en 2019

**Date d'application** : Immédiate

**NOR** : SPOV1911625J

**Classement thématique** : jeunesse et vie associative

**Visée par le SG-MCAS, le 25/03/2019**

La présente instruction est à caractère pluriannuel. Si le contenu annuel de cette instruction devait évoluer, une note d'information en préciserait les actualisations.

**Résumé** : La présente instruction décrit les objectifs de mise en œuvre du dispositif SESAME pour l'année 2019. SESAME permettra, en 2019, d'accompagner 1 000 jeunes (750 dans le champ du sport et 250 dans le champ de l'animation) de 16 à 25 ans rencontrant des difficultés d'insertion sociale et/ou professionnelle et résidant prioritairement au sein d'un Quartier Politique de la Ville (QPV) ou d'une Zone de Revitalisation Rurale (ZRR). L'objectif consiste, dans le cadre d'un parcours individualisé, à favoriser leur accès à un emploi dans le sport ou l'animation par l'obtention d'une qualification professionnelle. Le partenariat avec les différentes administrations compétentes, la mobilisation des réseaux associatifs, l'implication des services de l'Etat chargés des politiques relatives à la jeunesse et aux sports, des CREPS, Ecole et institut sous tutelle du ministère chargé des sports, et des conseillers techniques sportifs permettront le déploiement de ce dispositif qui mobilisera plus de 3,6 M€ en 2019 (BOP 219 = 2,716 M€ ; BOP 163 = 922 679 €)

**Mots-clés** : sésame - formation aux métiers de l'encadrement des activités du sport et de l'animation - insertion des jeunes - quartier politique de la ville - zone de revitalisation rurale - accompagnement dans l'emploi - missions locales - parcours-insertion des jeunes

**Textes de référence** :

- Circulaire N° DS/C3/DJEPVA/2015/217 du 22 juin 2015 relative à la mise en place du dispositif SESAME
- Instruction N° DS/DSC3/DJEPVA/2018/102 du 18 avril 2018 relative au déploiement du dispositif SESAME en 2018

**Annexes** :

1. Les publics éligibles
2. La synthèse des expérimentations soutenues en 2018
3. La ventilation régionale des crédits SESAME
4. La répartition régionale des objectifs 2019

SESAME (Sésame vers l'emploi dans le sport et l'animation pour les métiers de l'encadrement) a été initié dans le cadre des mesures issues du comité interministériel à l'égalité et à la citoyenneté (CIEC) qui s'est tenu le 6 mars 2015 et intégré au plan « Citoyens du Sport ». Suite à la circulaire en date du 22 juin 2015 relative à la création du dispositif, SESAME a été déployé à compter de la rentrée 2015.

Il est reconduit dans le cadre de la poursuite du plan « Citoyens du sport » (intégré aux mesures héritages des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 sur la période 2017-2024 avec un objectif de 5 000 nouveaux jeunes formés aux métiers du sport).

## 1. Bilan de SESAME 2018

Le bilan 2018 est positif et les objectifs nationaux ont été dépassés. Si la quasi-totalité des régions a su se mobiliser pour déployer le dispositif SESAME, il subsiste des disparités territoriales quant aux moyens mis en œuvre pour l'identification et l'accompagnement des jeunes dans les départements. Il conviendra de garantir, pour l'année 2019, une égale mobilisation des départements pour le développement de SESAME, en concertation avec les directeurs départementaux chargés de la jeunesse et des sports, en s'appuyant notamment sur leur référent emploi Sport et Animation.

## 2. Les objectifs quantitatifs fixés pour 2019

En 2019, des crédits sensiblement équivalents à ceux de 2018 seront engagés par l'Etat pour déployer le dispositif SESAME. Ces crédits seront majoritairement mobilisés pour intégrer de nouveaux entrants et accompagner les jeunes entrés précédemment. Une part des crédits sera affectée au soutien d'expérimentations locales sous la forme d'un appel à projets.

Les crédits permettant la mise en œuvre de SESAME seront intégrés dans les enveloppes affectées aux BOP régionaux, à hauteur de 922 679 euros, au titre de l'action 2 du programme jeunesse – vie associative et de 2 616 000 euros au titre de l'action 4 du programme sport. 100 000 euros seront affectés aux mesures d'expérimentation.

Au regard des crédits prévus et sur la base indicative d'un coût moyen annuel de 2000 € par jeune, les objectifs nationaux de SESAME en 2019 sont les suivants :

	Champ du sport BOP 219	Champ de l'animation BOP 163
Objectifs : entrants 2019	750	250
<b>Total nouveaux entrants dans SESAME</b>	<b>1 000</b>	

Vous trouverez ci-joints la ventilation des crédits (annexe 3) ainsi que les objectifs quantitatifs régionaux pour 2019, en distinguant le champ du sport et celui de l'animation (annexe 4). Ces crédits doivent vous permettre de financer la poursuite des parcours sur une seconde année pour les jeunes entrés en 2018 et le démarrage du parcours des jeunes entrant en 2019.

Les principes de non-fongibilité des enveloppes financières, de recensement précis des jeunes, et d'un reporting statistique, rappelés dans les instructions citées en référence restent valables.

## 3. Les priorités qualitatives pour 2019

Les priorités qualitatives inscrites dans l'instruction de 2018 restent identiques :

- **Repérer les jeunes**
- **Lever les freins au parcours**
- **Prioriser un statut rémunéré pour les jeunes et favoriser l'accès à l'emploi**

Au titre de cette troisième priorité, vous poursuivrez les rapprochements avec les DI(R)ECCTE pour évaluer les perspectives possibles de mobilisation de contrats aidés en articulation avec le dispositif SESAME. Dans le cadre des Parcours Emploi Compétences (PEC) mis en place en 2018, l'articulation emploi aidé/SESAME permettra d'activer le triptyque emploi-accompagnement-formation en fonction des situations individuelles et des structures employeuses.

A cet effet, la circulaire N° DGEFP/SDPAE/MIP/METH/MPP/2019/17 du 31 janvier 2019 relative au Fonds d'inclusion dans l'emploi en faveur des personnes les plus éloignées du marché du travail (parcours emploi compétences, insertion par l'activité économique, entreprises adaptées, groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification) identifie l'intérêt du PEC associé au

dispositif SESAME. Sous réserve que les employeurs remplissent les engagements prévus attachés aux PEC, le dispositif SESAME fait partie des bonnes pratiques à développer dès lors qu'il couple formation pré-qualifiante (ou qualifiante) et mise en situation professionnelle vers un emploi d'éducateur sportif ou d'animateur.

Dans cette même optique, la promotion des contrats d'apprentissage et de professionnalisation (auprès des jeunes et des employeurs) pourra favoriser la sécurisation du parcours de formation et d'insertion professionnelle.

Enfin, des actions de pré-qualification sont développées par certaines DR(D)JSCS avec les services de Pôle emploi, en amont d'un contrat d'apprentissage. Ces démarches, comme toutes celles qui permettent de sécuriser le parcours et de favoriser l'emploi, doivent être privilégiées.

#### **4. Faire évoluer le dispositif à l'aune des 3 premières années de déploiement.**

##### **4.1 Evaluation du dispositif**

Mis en place en 2015, il était nécessaire de lancer une évaluation « in itinere ». Les conclusions et les préconisations, élaborées en lien avec les évaluations territoriales et les apports des correspondants régionaux, seront finalisées courant avril 2019.

##### **4.2 Mettre en place des expérimentations innovantes au service de parcours de qualité**

L'appel à projets lancé en 2018 pour soutenir des expérimentations mettant en évidence des leviers innovants a permis d'accompagner des parcours et des partenariats structurants.

Les 6 projets soutenus (annexe 5) seront évalués au cours du second semestre 2019. Des perspectives de consolidation ou d'essaimage devront être envisagées.

Afin de poursuivre ce soutien à des démarches d'innovation sociale et pédagogique, un nouvel appel à projets (doté d'une enveloppe globale de 100 000 €) sera lancé avant la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2019.

##### **4.3 Rendre davantage visible le dispositif SESAME**

Fort de son succès, le dispositif SESAME est mobilisé par de nombreux partenaires pour accompagner des parcours d'insertion de jeunes. Afin de renforcer la visibilité et la traçabilité du dispositif, un logo et une charte graphique ont été créés. Ils devront figurer sur l'ensemble des nouveaux outils de communication des services déconcentrés et des partenaires.

A défaut de modifier les outils existants de promotion, vous vous assurerez qu'à minima la charte graphique du ministère (Marianne + timbre bi-ministériel) avec la mention « SESAME » est bien respectée sur l'ensemble des outils de communication.

#### **5. Dynamique territoriale du dispositif**

Les modalités d'animation territoriale restent conformes aux orientations fixées dans l'instruction SESAME 2018 et les DR(D)JSCS et DJSCS restent garantes du déploiement du dispositif sur l'ensemble de leur territoire, et du respect de l'esprit dans lequel SESAME a été construit (parcours individualisé, accompagnement vers une qualification professionnelle...).

#### **6. Reporting statistique**

L'engagement financier renforcé de l'Etat nécessite un suivi périodique exhaustif sur la mise en œuvre du dispositif et l'utilisation des crédits engagés.

Des travaux de construction d'un outil commun de gestion et de suivi sont en cours sur l'année 2019, afin de faciliter ce nécessaire suivi.

En attendant la mise en place de cet outil commun, un support de reporting statistique et financier à compléter sera transmis aux DR(D)JSCS et DJSCS à deux reprises au cours de l'année 2019 : point de situation à fin juin et bilan à fin décembre.

Les éléments statistiques seront à transmettre au ministère pour le 15 septembre 2019 et le 31 janvier 2020 par voie électronique : [DS.C3@sports.gouv.fr](mailto:DS.C3@sports.gouv.fr).

Pour la ministre des sports, et par délégation :

Le directeur des sports,

A rectangular box containing the word "signé" in a bold, italicized, black font, tilted slightly to the right.

Gilles QUENEHERVE

Pour le ministre de l'éducation nationale  
et de la jeunesse, et par délégation :

Le directeur de la jeunesse, de l'éducation  
populaire et de la vie associative,

A rectangular box containing the word "signé" in a bold, italicized, black font, tilted slightly to the right.

Jean-Benoît DUJOL

## ANNEXE 1 :

### Public éligible au dispositif SESAME

➤ **Des critères d'âge (impératifs) :**

16-25 ans révolus

Et 16-30 ans non révolus pour les personnes reconnues en situation de handicap

**ET**

➤ **Des critères géographiques :**

- Quartiers de la politique de la ville – QPV ([liste](#) / [cartographie](#)), dont quartiers présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants et visés en priorité par le nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU - [arrêté du 29/04/2015](#)).

- Commune des zones de revitalisation rurale – ZRR ([arrêté du 16/03/2017](#)) et bassins de vie comprenant au moins 50 % de la population en zone de revitalisation rurale – ZRR (liste téléchargeable sur PACo),

- Communes des PETR ou EPCI engagés dans un contrat de ruralité.

**OU**

➤ **Des critères sociaux (dans la limite de 15 % du nombre d'entrants) :**

- **Jeunes sans soutien familial** (dont le foyer ne dispose pas de revenus ou de ressources suffisantes pour le soutenir dans son parcours vers l'insertion ou l'autonomie).

Dans l'annexe n° 2 de l'instruction n° 2017/21 DGEFP/MIJ il est précisé :

« *Est considéré sans soutien familial :*

- *Un jeune constituant un foyer fiscal autonome non-imposable ;*
- *Un jeune membre d'un foyer fiscal non imposable ;*
- *Un enfant de foyer bénéficiaire du RSA ;*
- *Un jeune membre d'un foyer fiscal imposable se déclarant en rupture familiale ».*

- **Bénéficiaires de la Garantie Jeunes**

- **Résidents en Foyer de Jeunes Travailleurs**

- **En cours ou fin d'accompagnement Ecole de la 2<sup>e</sup> Chance<sup>1</sup> ou Centre Epide<sup>2</sup>**

- **Jeune mineur bénéficiant d'un suivi PJJ (Protection Judiciaire de la Jeunesse)**

- **Bénéficiaire de l'Aide Sociale à l'Enfance ou d'un Contrat Jeune Majeur**

- **Réfugiés**

A noter : les DRJSCS restent garantes de la mise en œuvre du dispositif SESAME et du maintien de son action en direction des jeunes les plus en difficultés. Pour permettre au dispositif SESAME de répondre aux spécificités d'un territoire, un élargissement aux publics ci-dessus spécifiés est possible. Cette ouverture devra conserver un caractère dérogatoire **et ne pas dépasser 15 % du nombre d'entrants.**

---

<sup>1</sup> E2C : <https://reseau-e2c.fr/>

<sup>2</sup> Epide : <http://www.epide.fr/>

## ANNEXE 2 :

### La synthèse des expérimentations soutenues en 2018

Appel à projets « Actions innovantes au service de la qualité des parcours »  
dans le champ du sport et de l'animation socioculturelle

13 projets déposés ; 3 non éligibles (non validés par la DR) ; 7 projets retenus.

Région	Titre	Opérateur	Descriptif
AuRA	« Parcours coordonné UFOLEP »	UFOLEP	Proposition de « parcours coordonnés » sur 2 territoires (Loire et Rhône) proposant différents modules : <ul style="list-style-type: none"> <li>- remobilisation par le sport,</li> <li>- formations professionnelles, citoyennes et transversales,</li> <li>- recherche et accompagnement vers l'emploi</li> </ul>
Pays de Loire	Parcours VISA	UFOLEP	Parcours d'accompagnement de 20 jeunes dans la Sarthe proposant 2 étapes : <ul style="list-style-type: none"> <li>- séjour Starter (remobilisation et socialisation)</li> <li>- formation</li> </ul>
Grand Est	Armée pour un CQP ALS	Service Militaire Volontaire (SMV)	Partenariat avec le SMV pour proposer à des jeunes inscrits dans un SMV et intéressés par les métiers de l'encadrement sportif de passer un CQP ALS.
Hauts-de-France	Académie des Passions	Association « J'ai un rêve » (Muriel Hermine)	Processus de remobilisation et de « révélation des talents » comprenant <ul style="list-style-type: none"> <li>- une conférence</li> <li>- une session de team building de 3j</li> <li>- une semaine de formation</li> <li>- une immersion professionnelle</li> <li>- un coaching individuel</li> </ul> Identification de parrains dans le milieu professionnel.
Ile-de-France	Parcours sportif et citoyen	UFOLEP / PJJ	Proposition de parcours complets à des jeunes pris en charge par la PJJ comprenant : <ul style="list-style-type: none"> <li>- remobilisation (stage sportif intensif)</li> <li>- PSC1 et formation citoyenne</li> <li>- BAFA / CQP</li> <li>- Service civique volontaire</li> </ul>
N. Aquitaine	L'insertion professionnelle dans le domaine sportif	CDOS Corrèze	Proposition d'un parcours en s'appuyant sur 3 axes : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Tutorat renforcé</li> <li>- Immersion en structures</li> <li>- Préformation accompagnée</li> </ul> Articulation du dispositif avec service civique et associations PSL
N. Aquitaine	Préformation	Ici et Maintenant	Module de remobilisation / préformation dans le secteur du Grand Libournais et de l'Entre deux mers : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les Shakers : cycles d'animation de 3h pour allumer l'étincelle</li> <li>- Katapult : programme d'accompagnement pour passer de l'idée à l'action en s'appuyant sur l'intelligence collective</li> <li>- La Fabrik à Declik : festival d'expression citoyenne de 3j regroupant des jeunes et des acteurs du territoire</li> </ul> Parcours s'appuyant sur l'apprentissage entre pairs, le service civique, une préparation aux tests d'entrée en BPJEPS et une immersion en structure.

## ANNEXE 3 :

### La ventilation régionale des crédits SESAME

Régions	PART REGIONALE	CREDITS 2018 SESAME BOP 219	CREDITS 2018 SESAME BOP 163*	TOTAL
AUVERGNE - RHONE ALPES	9,7 %	252 862 €	88 936 €	341 798 €
BOURGOGNE - FRANCHE COMTE	6,7 %	174 657 €	61 655 €	236 312 €
BRETAGNE	1,7 %	44 316 €	15 434 €	59 750 €
CENTRE VAL DE LOIRE	5,8 %	151 196 €	53 244 €	204 440 €
CORSE	0,9 %	23 461 €	6 000 €	29 461 €
GRAND EST	9,9 %	258 076 €	90 651 €	348 727 €
HAUTS-DE-FRANCE	6,4 %	166 837 €	58 396 €	225 233 €
ILE-DE-FRANCE	13,5 %	351 922 €	124 099 €	476 021 €
NORMANDIE	3,3 %	86 025 €	29 877 €	115 902 €
NOUVELLE-AQUITAINE	14,4 %	375 383 €	132 259 €	507 642 €
OCCITANIE	13,4 %	349 315 €	122 958 €	472 273 €
PAYS DE LA LOIRE	2,5 %	65 171 €	23 000€	88 171 €
PROVENCE - ALPES - COTE D'AZUR	5,7 %	148 589 €	52 796 €	201 385 €
GUADELOUPE	0,3 %	20 000 €	6 000 €	26 000 €
GUYANE	2,9 %	39 301 €	26 619 €	65 920 €
LA REUNION	1,4 %	55 000 €	12 878 €	67 878 €
MARTINIQUE	0,2 %	20 000 €	6 000 €	26 000 €
MAYOTTE	1,3 %	33 889 €	11 877 €	45 766 €
National (expérimentations)		100 000 €		
<b>TOTAL</b>	100,0%	2 716 000 €	922 679 €	3 638 679 €

\*Sur l'enveloppe SESAME 2019 du BOP 163 est appliqué, comme les années précédentes, un principe de réserve de précaution (environ 3 %). Le reliquat étant susceptible d'être versé en fin d'année.



## ANNEXE 4 :

### La répartition régionale des objectifs 2019

Régions	Objectif du nombre de jeunes SESAME en 2019*		
	SPORT	ANIMATION	TOTAL
	Nb jeunes	Nb jeunes	Nb jeunes
Auvergne - Rhône Alpes	73	24	97
Bourgogne - Franche Comté	49	17	65
Bretagne	13	4	17
Centre- Val de Loire	44	15	58
Corse	7	2	9
Grand-Est	74	25	99
Hauts-de-France	48	16	64
Ile-de-France	102	34	136
Normandie	25	8	33
Nouvelle-Aquitaine	108	36	144
Occitanie	101	34	135
Pays de Loire	19	6	25
Provence-Alpes-Côte d'Azur	43	14	57
Guadeloupe	2	1	3
Guyane	22	7	29
La Réunion	11	4	14
Martinique	2	1	3
Mayotte	10	3	13
<b>TOTAL</b>	<b>750</b>	<b>250</b>	<b>1 000</b>

\*nombre de jeunes entrants en 2019 : jeunes intégrant le dispositif SESAME en 2019 (avec notification d'entrée)